Francoeur, François (1698-1787)

Adagio.

Sonate

Allemande.

X.

Allegro.

Sicillienne.

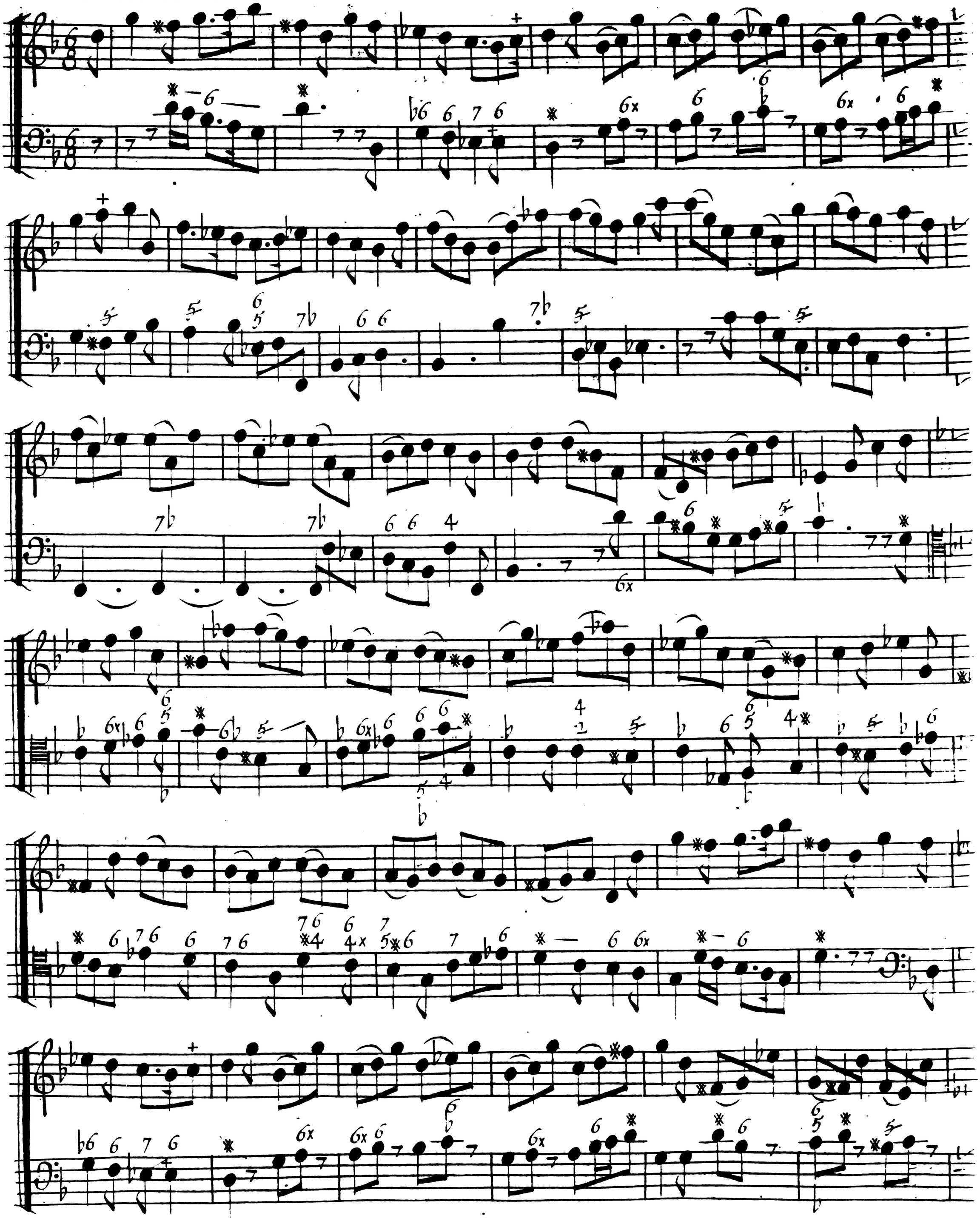

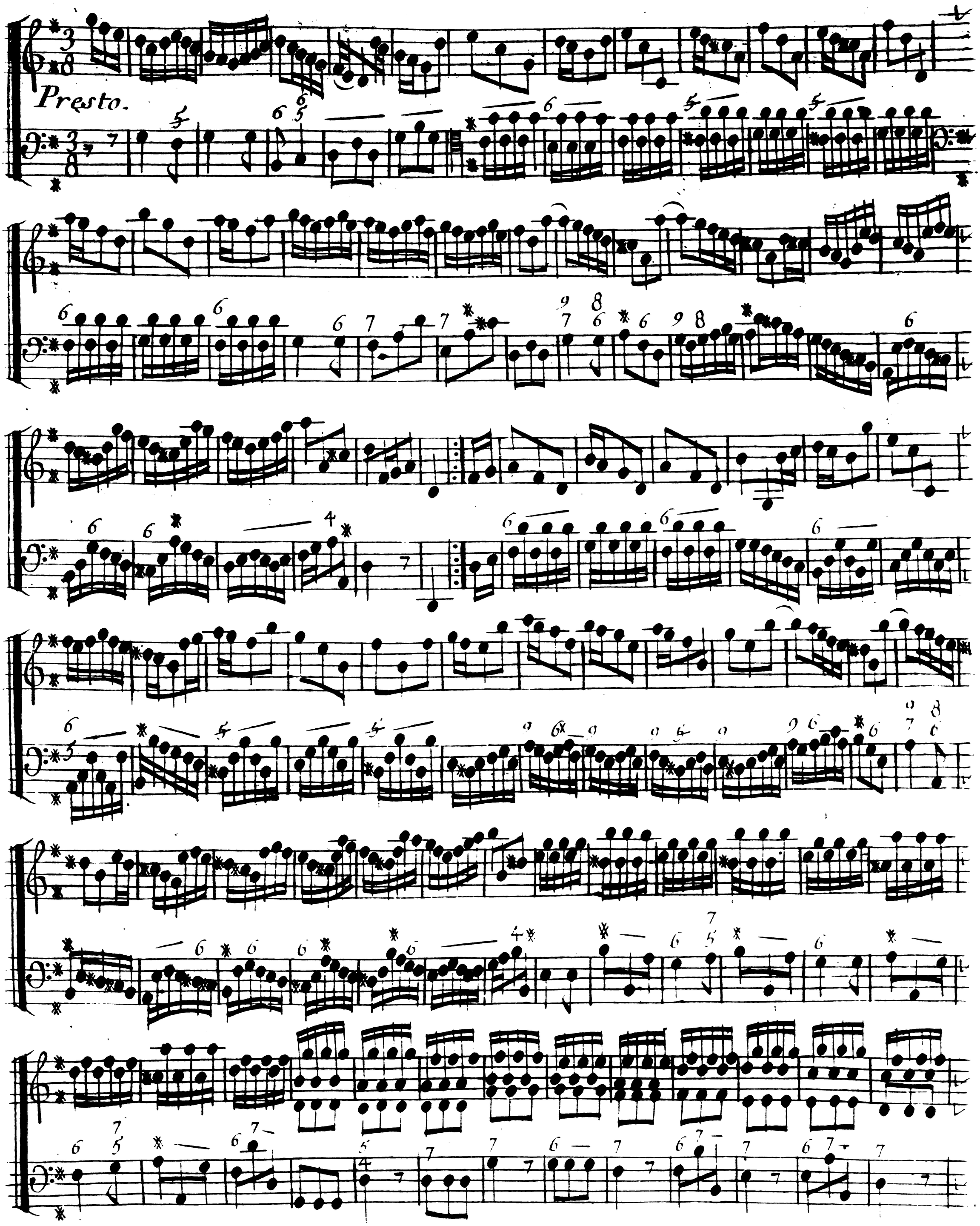
Presto.

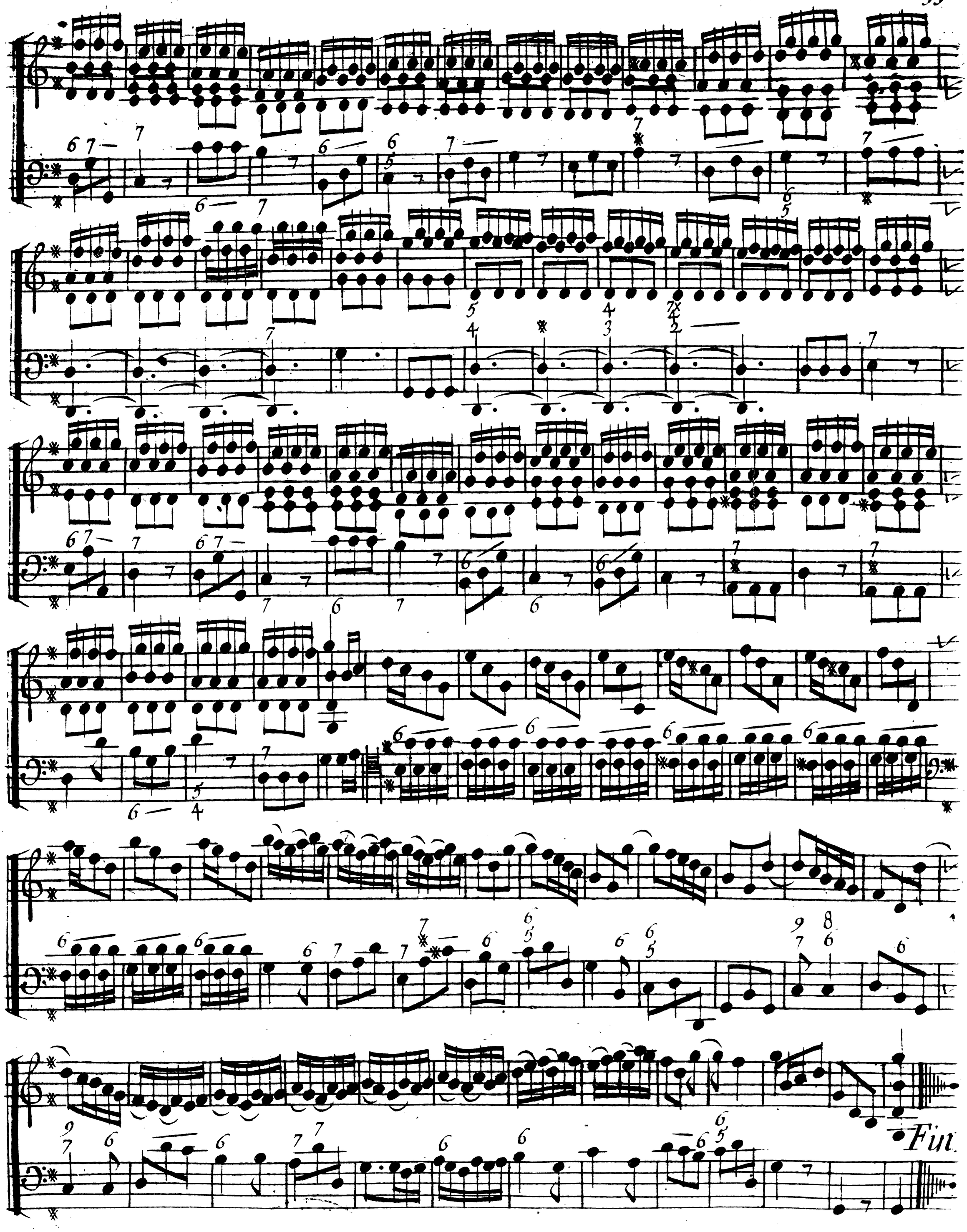
Fin.

Extrait du Privilége du Roy.

Par grace et Privilége du Roy donné à Paris le vingt deux^me^ Aoust 1720. par le Roy en son Conseil Ycard. Il est permis au Sr François Francœur Ordinaire de l'academie Royalle de Musique, de faire graver, imprimer, vendre et débiter un Livre de Sonates de sa composition et les autres piéces qu'il composera cy apres, tant vocale, qu'instrumentele, pendant le tems de douze années consécutives, avec déffenses à tous Graveurs, Imprimeurs, Libraires et tous autres; de graver, Imprimer, vendre et destribuer ses dits ouvrages, sans sa permission expres et par écrit, apeine de quinze cens livres d'amende, confiscation des planches et des exemplaires contrefaits et de tous dépens dômages et interéts, comme il est porté plus amplement par les dites lettres de privilége. pour copie, signé Ycard.